



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 66221

Texte de la question

Mme Anne-Marie Idrac attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés relatives à l'introduction de l'euro. En effet, selon les statistiques publiées tout récemment, il apparaît que l'utilisation de la monnaie scripturale en euros progresse peu. Les chèques représentaient 3,84 % du total fin août, contre 1,8 % en juillet, tandis que les paiements par carte bancaire représentaient 0,23 % du total. Dès lors, elle lui suggère que les chèques en francs soient refusés à partir du 1er décembre prochain afin d'éviter d'être confronté aux basculements concomitants le 1er janvier 2002 des monnaies fiduciaire et scripturale. De même, elle lui demande s'il ne conviendrait pas, par ailleurs, que le ministère des finances impulse la distribution large de convertisseurs et s'il ne faudrait pas mettre en place des appareils de calcul de rendu de monnaies pour le petit commerce. Elle souhaiterait connaître les actions envisagées par le Gouvernement sur ces trois propositions.

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Marie Idrac](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66221

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5399